

### BULLETIN D'INSCRIPTION

jusqu'au 1er mars, par mail : [eac.cadouin@gmail.com](mailto:eac.cadouin@gmail.com)

Nom .....  
Prénom .....  
Adresse .....  
Tel .....  
Mail .....  
Date de naissance .....

**Je souhaite m'inscrire à la scène ouverte du Samedi 30 mars qui aura lieu en soirée à Cadouin au Foyer rural**

★ J'ai pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Catégorie

- Musique
- Humour
- Danse
- Théâtre
- Lecture
- autre (préciser) .....

Préciser combien de personnes sur scène : .....

Préciser les besoins techniques éventuels : .....

Fait à .....

Signature (représentant légal si le participant est mineur)

★ J'autorise l'association à utiliser gracieusement et à reproduire tout ou partie des images/vidéos prises lors de de cette manifestation. J'autorise la diffusion de ces photos ou film dans le cadre de la communication de l'association, y compris sur les réseaux sociaux

### RÈGLEMENT

- C'est l'Association Expression Artistique et Culturelle qui organise la scène ouverte à Cadouin. L'objectif est de valoriser les compétences artistiques de chacun, que ce soit dans le domaine du théâtre, de l'humour, de la danse, de la musique, du chant ou tout autre domaine du spectacle vivant.
- Elle est ouverte à tous sans limite d'âge et de situation géographique.
- La scène ouverte aura lieu à Cadouin le samedi 30 mars à partir de 19h.
- Chaque groupe pourra amener son instrument et autres accessoires hormis le matériel de sonorisation (ampli personnels). La sonorisation sera gérée directement par l'ingénieur son dans le but d'éviter les changements de scène trop longs.
- Une après-midi de rencontre obligatoire est fixée le samedi 16 mars avec le sonorisateur de la soirée pour définir les besoin de chacun.
- Durée maximale des prestations :  
  
Théâtre/Danse : 5 à 10 minutes.  
Musique : 3 morceaux  
  
(En fonction des inscriptions nous pourrons revoir les temps de passage le samedi 16 mars.)
- L'ordre de passage sera défini par les membres organisateurs de l'association. Aucun horaire précis de passage ne pourra être donné mais une tranche horaire pourra être suggérée.
- Les mineurs devront faire signer sur la fiche d'inscription l'autorisation parentale leur permettant de participer ainsi que l'autorisation de droit à l'image.

